

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Les travailleurs indépendants de l'artisanat, du commerce et professionnels libéraux sont durement frappés par le ralentissement économique lié à la pandémie. Face à cette situation l'Etat a notamment mis en place un fonds de solidarité à l'intention des plus petites entreprises et nous vous en remercions.

Il s'avère néanmoins que les conditions d'éligibilité et les sommes disponibles risquent d'être insuffisantes au regard des pertes de revenus que subissent un très grand nombre d'indépendants.

Dès lors, il nous revient de vous indiquer que nous soutenons sans réserve la proposition du Conseil de la Protection Sociale des Indépendants (CPSTI) en faveur du versement d'une aide exceptionnelle en direction de tous les travailleurs indépendants immatriculés avant le 01er janvier 2019 et en activité au 15 mars 2020. Cette aide serait exclusivement financée sur la base des réserves du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), sans diminution des droits acquis précédemment.

Le CPSTI n'ayant pas en gestion la couverture retraite complémentaire des professions libérales, une information a été faite auprès de la CNAVPL et de la CNBF afin qu'elles étudient la faisabilité d'une mesure identique d'aide exceptionnelle pour leurs ressortissants.

Versée en une seule fois elle serait plafonnée à 2500 €. Son montant ne pourrait excéder le montant des cotisations sociales RCI versées par l'assuré sur l'exercice 2018.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette mesure n'impacterait pas les finances publiques. Aussi vous comprendrez que nous demandons à ce que cette somme soit versée directement à l'assuré indépendant et qu'elle soit nette de cotisations sociales et de toute imposition.

Parallèlement, et afin que nul ne soit laissé dans la détresse, nous ferons en sorte que les commissions d'action sanitaire et sociale du CPSTI soient particulièrement attentives aux demandes des créateurs d'entreprises en 2019 et 2020, qui ne pourront pas bénéficier de cette mesure.

Comptant sur votre appui pour que cette aide exceptionnelle puisse être rapidement opérationnelle

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



François Asselin



Geoffroy Roux de Bezieux



Alain Griset